



Commission de Discipline

Réunion du 06 juin 2019 - PV N°38

PRESENTS : Mme PIGEON Huguette - MM. DELOL Bernard (Président) - MARTIN Jean-Bernard - MERLINGEAS Christian - AUTIERE Hervé - ANDRIEUX Paul - BIGOT Pierre - TAIPA José - BRIEU Denis - MANOURY Patrick - PINOTTI Pascal

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

La commission rappelle que tout licencié exclu peut, s'il le souhaite, envoyer un rapport circonstancié à la commission afin de lui apporter des éléments complémentaires, ce qui permet d'autant plus de faciliter le traitement du dossier. Tout club peut également demander à être entendu par la Commission.

Ont été enregistrés :

Avertissement : 40

3^{ème} avertissement - 1 match de suspension : 5

2 matchs de suspension : 2

3 matchs de suspension : 1

4 matchs de suspension : 2

Suspendu jusqu'à comparution devant la commission : 1

Match N°21417893 D3 ½ finale E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC / ROUFFIGNAC PLAZAC 2 du 02/06/2019

Convocation pour audition devant la commission le jeudi 20/06/2019 à 20h.

Match N°21157352 D4 Elite poule E MONBAZILLAC SIGOULES 2 / PAYS DE MONTAIGNE 3 du 07/04/2019

Suite à la retransmission du dossier par la Commission de l'Éthique, la commission décide un classement sans suite.

Match N°21216927 Féminines à 8 2^{ème} Division LA FORCE / NONTRON ST PARDOUX Ent du 26/05/2019

Suite à audition du 06/06/2019, frais de déplacement du club de NONTRON ST PARDOUX 35,53 € à la charge du club de LA FORCE.

Amende de 100 € au club de LA FORCE pour absence non excusée devant la commission.

ATTENTION : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe. Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,
Bernard DELOL

Le Secrétaire,
Jean-Bernard MARTIN



Commission de Discipline

Réunion du 06 juin 2019 - PV N°38

Compétition	Qualité	Club sanctionné	Date match	Motif	Sanction
Départemental 3	Joueur	J.S. CORGNAC	02/06/2019	Suspicion de propos injurieux et brutalité à arbitre	Suspendu jusqu'à comparution devant la commission
Challenge Seripub24.fr	Joueur	J.S. CORGNAC	30/05/2019	3ème avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Challenge Seripub24.fr	Joueur	J.S. CORGNAC	30/05/2019	3ème avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Départemental 1	Educateur	C.O. COULOUNIEIX CHAMIERES	02/06/2019	Récidive de propos déplacés envers arbitre	3 Matchs De Suspension Ferme
Départemental 3	Joueur	J.S. DOUZILLACOISE	02/06/2019	3ème avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Départemental 1	Joueur	F.C. DE FAUX	02/06/2019	3ème avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Féminines à 8 2ème Division	Joueur	F.C. FOYER RURAL LA FORCE	26/05/2019	Coups A Adversaire	4 Matchs De Suspension Ferme
Départemental 4 Elite	Joueur	F. C. MONBAZILLAC SIGOULES	02/06/2019	Propos injurieux envers arbitre ou AA	4 Matchs De Suspension Ferme
Coupe du District	Joueur	PRIGONRIEUX F.C.	30/05/2019	3ème avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Départemental 4 Promotion	Joueur	F.C. SARLAT MARCILLAC	02/06/2019	Anéantir une occasion manifeste de but	2 Matchs De Suspension Ferme
Challenge Seripub24.fr	Joueur	U.S. TOCANE ST APRE	30/05/2019	Comportement excessif après exclusion suite à 2 avertissements	2 Matchs De Suspension Ferme